

Éthique et xénotransplantation

Par Christophe NOISETTE

Publié le 22/03/2019



Des organes d'animaux dans lesquels on a introduit des cellules souches humaines pourraient être utilisés lors de greffe : c'est la xénotransplantation. Vincent Grégoire Delory, directeur de l'école supérieure d'éthique des sciences et de la santé, en souligne dans le journal *La Croix* (11 décembre 2018) les problèmes éthiques.

Premièrement, cette pratique remet en question le principe de l'indisponibilité du corps humain. En effet, une personne « *devrait donc payer pour obtenir, par exemple, un cœur à lui, dont il serait le propriétaire (...). Si je peux payer pour avoir mes propres organes, pourquoi ne pas payer, demain, pour obtenir un clone ?* ». Deuxièmement, il estime que cette pratique peut nous pousser « à

déduire que nous n'avons pas de nature propre ». Il précise : « *si je considère qu'un corps n'est qu'un assemblage de molécules, (...) il n'y a pas, au fond, de grande différence entre un mouton et moi* », et rien ne « *m'empêchera un jour de demander que l'on me dote d'une rétine mi-homme mi-chat qui me permettrait de mieux voir la nuit* »... Et parler de nature humaine, c'est « *aussi supposer que c'est la relation à l'autre qui crée mon humanité, et pas uniquement la matière dont je suis composé* ». Enfin, si certains estiment acceptable d'introduire des cellules humaines chez l'animal si le nombre de cellules est limité, Vincent Grégoire Delory se dit incapable de définir un seuil qui serait éthique.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/ethique-et-xenotransplantation/